

HOUNIE Jean-François

De: fabien <fabien.m@orange.fr>
Envoyé: vendredi 26 septembre 2025 15:51
À: Enquete publique PLUI
Objet: PLUI - Enquête publique
Pièces jointes: -2025-CC Lacq-Orthez.docx

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce jointe, une demande motivée de reclassement de parcelles situées sur la commune de Monein, ma ville natale.

Vous en souhaitant bonne réception, dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Hélène HOURCADE - METCHÉDÉ

Hélène HOURCADE - MÊTCHÉDÉ
19, avenue des Ecureuils
64140 LONS
Tél. 06 24 05 89 08
e-mail fabien.m@orange.fr

A

Lons le 20 septembre 2025

Monsieur le Président de la commission d'enquête
Projet de PLUI
Communauté de communes Lacq- Orthez
BP73
64150 MOURENX

Objet : Urbanisme - Projet d'élaboration du PLUI

Référence : votre courrier URB/BB/MZ du 31 juillet 2025

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

En réponse à la lettre référencée ci-dessus, je vous informe réitérer ma demande de reclassement en zone constructible des parcelles familiales dont je suis propriétaire, à savoir, les **CS 54** jouxtant la **CS 154 situées sur la commune de Monein - quartier Loupien.**

Ce vœux perdure depuis le décès de mes parents qui, durant leur vie, avaient toujours émis le souhait de me voir m'installer sur la terre familiale dont chaque génération, sans discontinuité, hérite depuis bien avant la révolution française.

La maison familiale est devenue propriété de mon frère. Personnellement, je ne dispose que de ces deux parcelles

Outre l'attachement affectif, je tiens, également, à vous faire remarquer que, tout le long de l'axe routier, Lahourcade/Cardesse en bordure duquel se situent ces deux parcelles, la plupart des propriétaires ou descendants, non agriculteurs, ont obtenu le classement de terrains en zone constructible et ont vu leurs enfants y construire de nouvelles habitations, sans que ne leur soit invoqué « l'éloignement du centre bourg » ni le fait « que leur parcelle soit cultivée ».

Autres arguments rajoutant à l'iniquité du déclassement appliqué à la parcelle C154 en 2005, des lots situés dans le même quartier mais bien à l'écart de l'axe de circulation Lahourcade/Cardesse et de surcroît en zone rurale dispersée ont bénéficié, en 2017, à un investisseur qui a revendu en terrains constructibles les parcelles acquises et aujourd'hui construites. Eloignement du bourg et habitat groupé non respecté vérifiables.

Par conséquent, au titre de la prochaine révision du PLUI et au nom de la justice locale, je demande que soit reconsidérée la situation exposée ci-dessus et principalement, celle de la parcelle C154.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, l'assurance de ma respectueuse considération.

Hélène HOURCADE - MÊTCHÉDÉ